

# ARTS DE LA SCÈNE : 300 NOUVEAUX CONTRATS-PROGRAMMES POUR 2018-2022

*La réglementation sur la reconnaissance et le subventionnement des Arts de la scène (décret du 10 avril 2003) a connu une profonde réforme en 2016. C'est en 2018 que les contrats-programmes établis sur base de la nouvelle réglementation sont entrés en vigueur<sup>1</sup> ce qui a induit certaines modifications dans le paysage des arts de la scène<sup>2</sup>.*

Sur les 307 demandes de contrat-programme introduites en 2017, 294 ont été soumises aux conseils d'avis : seuls 13 dossiers ont fait l'objet d'une instruction d'irrecevabilité émise par l'Administration générale de la Culture.

Les conseils d'avis ont donc analysé et formulé à la Ministre de la Culture des avis d'opportunité et des recommandations de subvention motivées pour ces projets d'activités quinquennales : 205 relevant des arts vivants et 89 des secteurs musicaux.



<sup>1</sup> En 2017, le statu quo était de mise par rapport à 2016.

<sup>2</sup> Note méthodologique : le champ de cette analyse n'investigue pas les demandes d'aide au projet de 2 ou 3 ans. Les données relatives aux opérateurs bénéficiant antérieurement d'une subvention structurelle (agrément, convention, contrat-programme) qui, en janvier 2017, ont sollicité ce type de soutien plutôt qu'un contrat-programme ne sont pas intégrées à l'étude. Par contre, celle-ci prend en compte les décisions prises au bénéfice de centres culturels ayant introduit une demande de contrat-programme en application du décret précité.

**309** dossiers déposés, dont **294** recevables, **246** CP  
finalement adoptés

### CONCORDANCE ENTRE LES DÉCISIONS MINISTÉRIELLES ET LES AVIS D'OPPORTUNITÉ ÉMIS PAR LES CONSEILS D'AVIS

Les conseils d'avis pouvaient conclure leurs avis d'opportunité selon quatre formulations: « positif prioritaire<sup>3</sup> », « positif », « réservé » ou « négatif ».

La corrélation entre les appréciations formulées par les conseils d'avis et les décisions ministérielles permet de mieux appréhender l'adéquation entre le processus décisionnel et le processus propositionnel sur lequel il s'est appuyé.

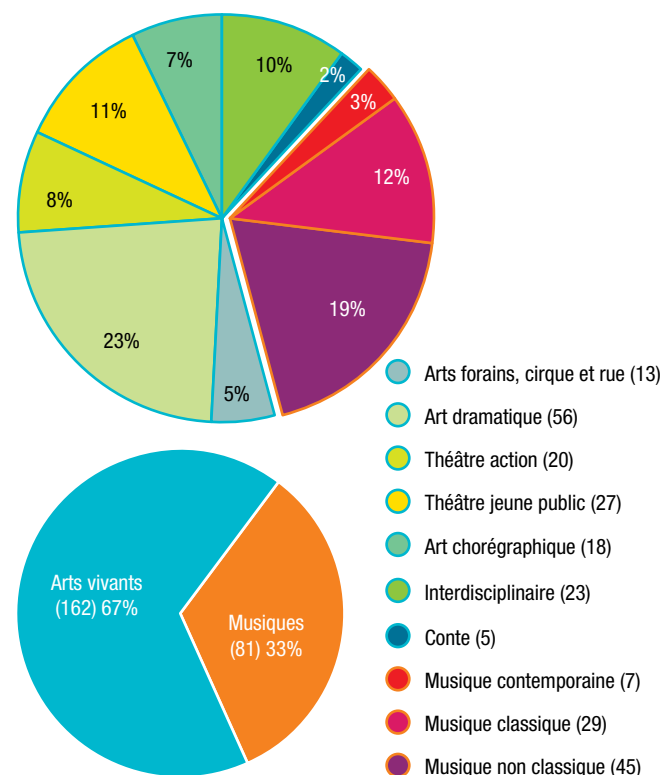
Nombre de contrats-programmes (CP) adoptés par rapport au nombre de CP proposés par les IA

	prioritaires		positifs		réservés		négatifs	
Arts vivants	55/55	100%	72/76	95%	25/29	86%	10/45	22%
Musiques	68/72	94%	12/12	100%	1/1	100%	-	-
Total Arts de la scène	123/127	97%	84/88	95%	26/30	87%	10/45	22%

Globalement, les recommandations favorables (y compris prioritaires) des conseils d'avis ont été suivies à 96% : les défavorables l'ont été à 80%. Tous domaines confondus, la délibération politique s'est très majoritairement opérée au bénéfice plutôt qu'au préjudice des opérateurs.

### CONTRATS-PROGRAMMES ADOPTÉS

Le graphique montre la répartition des CP adoptés, selon les différents secteurs



<sup>3</sup> Avis positif sur un projet que le conseil considère comme prioritaire au niveau du soutien

## NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DE LEURS SUBVENTIONS : ÉVOLUTION 2016-2018

Evolution 2016 / 2018 du nombre de bénéficiaires et du montant de leurs subventions						
	Nbre conventions et contrats programmes 2016	Montant total agréments, conventions ou contrats programmes 2016	Nbre contrats-programmes 2018/2022	dont 1er CP	Montant total contrats programmes 2018/2022	Variation des montants 2018 par rapport à 2016
Arts forains, du cirque et de la rue	15	722.492 €	13	1	1.270.000 €	+76%
Art dramatique	53	29.465.311 €	56	10	31.887.000 €	+8%
Théâtre action	18	1.748.226 €	20	2	2.060.000 €	+18%
Théâtre jeune public	27	3.838.405 €	27	4	4.372.847 €	+14%
Art chorégraphique	12	5.569.817 €	18	8	7.568.000 €	+36%
Interdisciplinaire	21	10.406.454 €	23	5	11.478.000 €	+10%
Conte	2	177.000 €	5	3	440.000 €	+149%
<b>Total arts vivants</b>	<b>148</b>	<b>51.927.705 €</b>	<b>162</b>	<b>33</b>	<b>59.075.847 €</b>	<b>+14%</b>
Musique classique	31	28.338.424 €	29	0	30.712.000 €	+8%
Musique contemporaine	7	917.636 €	7	0	1.085.000 €	+18%
Musiques non classiques	43	2.382.475 €	45	5	3.356.000 €	+41%
Total Musiques	81	31.638.535 €	81	5	35.153.000 €	+11%
<b>Total arts scène</b>	<b>229</b>	<b>83.566.240 €</b>	<b>243</b>	<b>38</b>	<b>94.228.847 €</b>	<b>+13%</b>

Le nombre de contrats-programmes attribués en 2018 (243) est supérieur de 6% au nombre de contrats-programmes, de conventions et d'agréments effectifs en 2016 (229).

38 opérateurs sont de nouveaux bénéficiaires de contrats-programmes, tandis que 24 opérateurs (10%) ont perdu le soutien structurel dont ils bénéficiaient jusqu'au 31 décembre 2017.

Les augmentations des subventions consacrées aux arts vivants (+14%) et aux musiques (+11%) sont comparables en termes de pourcentage, et légèrement plus favorables

au premier secteur en termes de montant. Cet écart reflète l'histoire des politiques menées et notamment le développement plus ancien du domaine de l'art dramatique. Il est aussi la conséquence du nombre peu élevé de nouvelles demandes de contrat-programme introduites par le secteur de la musique. Cela s'explique notamment par la tendance des opérateurs de musique classique et contemporaine à s'auto-limiter<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Les opérateurs de ces secteurs ne sollicitent pas (ou que très peu) d'augmentation de leur subside car leurs demandes d'évolution précédentes n'ont jamais été suivies, notamment suite aux contraintes budgétaires passées

**15,6%** de  
nouveaux bénéficiaires

**13%**  
d'augmentation  
des subsides

Pour les arts vivants, les accroissements budgétaires les plus marquants concernent le conte (+149%), les arts forains, du cirque et de la rue (+76%) et l'art chorégraphique (+36%), tous domaines pour lesquels les politiques de soutien sont relativement récentes.

Au niveau musical, le domaine des musiques non classiques bénéficie de la plus forte valorisation (+41%): elle est de +18% pour les musiques contemporaines et de +8% pour les musiques classiques. Cette différence s'explique notamment par le phénomène d'auto limitation identifié supra pour les domaines classiques et contemporains, et par le fait que le domaine des musiques non classiques est le seul domaine musical où de nouveaux opérateurs (au nombre de 8) ont introduit une demande de contrat-programme recevable.

## BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE<sup>5</sup> : ÉVOLUTION 2016-2018

Dans le secteur des arts vivants, les moyens dédiés aux structures de création représentent le taux d'accroissement le plus élevé (+30,49%): cela représente 10 contrats-programmes supplémentaires par rapport à 2016.

En montant réel (+2.827.459 euros), ces moyens sont également supérieurs aux augmentations affectées aux centres scéniques (+2.205.664 euros) et aux lieux de création (+1.074.280 euros).

L'évolution positive remarquable pour les festivals (+21,25%) est avant tout consécutive au soutien de trois nouveaux opérateurs (Les unes fois d'un soir, Le Miroir Vagabond,

### Arts vivants - Evolution 2016/2018 par catégorie

Année	Catégories	Total par catégorie	Différence 2016/2018 en euros	Différence 2016/2018 en %	Nbre opérateurs par catégorie	Subside moyen par opérateur
2016	Centres scéniques	22.978.985 €	-	-	11	2.088.999 €
	Lieux de création	14.087.720 €	-	-	23	612.510 €
	Structures de création	9.273.739 €	-	-	82	113.094 €
	Festivals	1.851.565 €	-	-	10	185.157 €
	Lieux de diffusion	831.043 €	-	-	3	277.014 €
	Structures de services	2.904.653 €	-	-	19	152.876 €
2018	Centres scéniques	25.184.649 €	2.205.664 €	10%	12	2.098.721 €
	Lieux de création	15.162.000 €	1.074.280 €	8%	23	659.217 €
	Structures de création	12.101.198 €	2.827.459 €	30%	92	131.535 €
	Festivals	2.245.000 €	393.435 €	21%	12	187.083 €
	Lieux de diffusion	780.000 €	-51.043 €	-6%	3	260.000 €
	Structures de services	3.103.000 €	198.347 €	7%	20	155.150 €

<sup>5</sup> En annexe, page 142, vous pouvez trouver le détail de l'Evolution 2016 / 2018 du nombre de bénéficiaires par catégorie

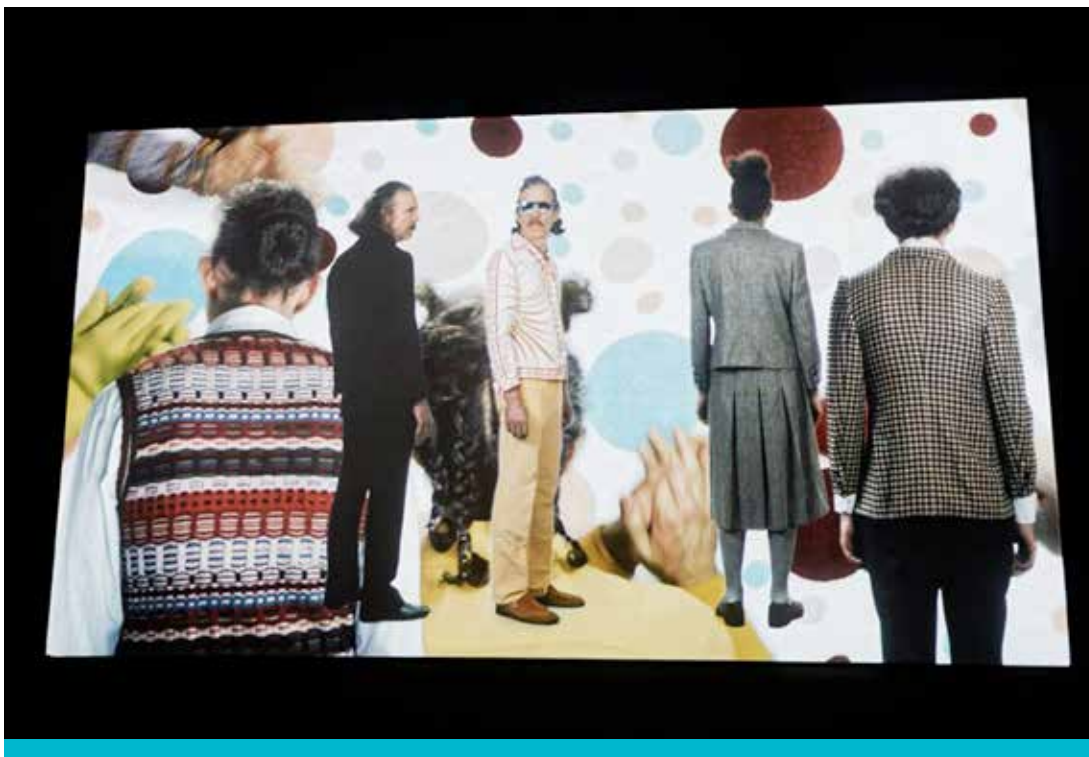
Musiques - Evolution 2016/2018 par catégorie						
Année	Catégories	Total par catégorie	Différence 2016/2018 en euros	Différence 2016/2018 en %	Nbre opérateurs par catégorie	Subside moyen par opérateur
2016	Centres scéniques	23.119.000 €	-	-	2	11.559.500 €
	Lieux de création	26.730 €	-	-	1	26.730 €
	Structures de création	2.482.084 €	-	-	14	177.292 €
	Festivals	1.907.147 €	-	-	24	79.464 €
	Lieux de diffusion	506.003 €	-	-	18	28.111 €
	Structure de services	3.615.391 €	-	-	22	164.336 €
	2018	Centres scéniques	24.450.000 €	1.331.000 €	6%	2
	Lieux de création	100.000 €	73.270 €	274%	1	100.000 €
	Structures de création	3.236.000 €	753.916 €	30%	14	231.143 €
	Festivals	2.285.000 €	377.853 €	20%	25	91.400 €
	Lieux de diffusion	907.000 €	400.997 €	79%	16	56.688 €
	Structure de services	4.175.000 €	559.609 €	15%	23	181.522 €

Mots et merveilles) relevant des arts forains, du cirque et de la rue, de l'interdisciplinaire et du conte. La diminution de moyens consacrés aux lieux de diffusion coïncide avec la non reconduction d'un contrat-programme.

Au niveau du secteur musical, hormis l'accroissement de +274% du budget dédié aux lieux de création induit par le renforcement de la dotation du seul opérateur de cette catégorie (La Ferme du Biéreau), l'évolution la plus marquante est celle de la catégorie « Lieux de diffusion » (+79%). Celle-ci est à mettre en lien avec la politique menée dans les domaines des musiques non classiques et classiques, qui accorde une place importante aux réseaux de diffusion spécialisés (réseau Plasma et réseau jazz, lieux de concerts en musique classique). La catégorie « Festivals » bénéficie également d'un soutien renforcé (+19,81%).

Comme pour les arts vivants, la catégorie « structures de création », dont relèvent majoritairement des opérateurs actifs en « musique classique », connaît une nette progression (+30%). Il est à noter qu'une seule structure de création a introduit une demande de contrat-programme dans le domaine des musiques non classiques et une autre dans le domaine de la musique contemporaine : les groupes et les ensembles musicaux de ces domaines usent avant tout du système d'aide au projet.

Si le taux d'accroissement des deux centres scéniques est le plus faible (+6%) par rapport aux autres domaines musicaux, il représente toutefois le montant le plus important (+1.331.000 euros). Il s'agit des augmentations accordées à l'Opéra Royal de Wallonie et à l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège et ce afin de soutenir les charges d'emploi



permanent assumées par ces deux opérateurs si proches, si complémentaires et quelque peu concurrents.

En conclusion, au-delà des différences de structuration entre les secteurs<sup>3</sup> des arts vivants et musicaux, il est intéressant de relever que :

- Pour les arts vivants, 87% des opérateurs bénéficiant d'un soutien structurel en 2017 (soit 129 sur 148) l'ont vu reconduit pour la période 2018/2022, tandis que 33 opérateurs qui ont introduit une nouvelle demande (sur les 57 dossiers examinés) ont obtenu un premier contrat-programme, c'est-à-dire 58% d'entre elles.

<sup>3</sup> 35 centres scéniques et lieux de création pour les arts vivants contre 3 en musiques, 92 structures de création en arts vivants contre 14 en musique et 15 lieux de diffusion et festivals en arts vivants contre 41 en musique

- Pour les secteurs musicaux, le taux de reconduction s'élevé à 94% (76 sur 81) tandis que 5 premiers contrats-programmes ont été accordés sur les 8 demandes recevables, soit 63%.
- Le nombre de demandes de premier contrat-programme dans le secteur des arts vivants (57 des 205 dossiers traités par les conseils d'avis, soit 28% du total) est trois fois supérieur à celui du secteur musical (9%, soit 8 des 89 dossiers analysés). Ce constat est quelque peu interpellant au niveau des structures de création de musique classique et contemporaine.

Tant en termes de projets portés par des opérateurs culturels ou soutenus par le monde de l'entreprise que des budgets mobilisés pour le financement culturel additionnel, on peut aujourd'hui considérer que les craintes initiales sont largement dépassées.

*Pol Mareschal, Directeur en charge des relations intersectorielles (Service général de la création artistique)*